



PRÉFET DE LA MAYENNE

Préfecture  
Direction de la citoyenneté  
Bureau des procédures environnementales et  
foncières

Affaire suivie par : Aline Colas  
Téléphone : 02 43 01.51 48  
Courriel : [aline.colas@mayenne.gouv.fr](mailto:aline.colas@mayenne.gouv.fr)

**ACCUSE DE RECEPTION**  
**DE CHANGEMENT D'EXPLOITANT**


Le préfet de la Mayenne,

délivre à la société FERRON Recyclage, dont le siège social est situé ZA Piquet-Cap Bretagne à Etreilles (35370), conformément aux dispositions de l'article R. 512-68 du code de l'environnement,

un accusé de réception au vu de la déclaration reçue le 15 mai 2019 et complétée le 21 octobre 2019, faisant connaître qu'elle a succédé à la société SAS HACQUES, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019, dans l'exploitation d'une installation de broyage de véhicules hors d'usages (VHU), située ZA de la Touche à Neau (53150), soumise au régime de l'enregistrement par arrêté préfectoral n° 2008-P-911 du 4 juillet 2008 modifié, ainsi que de l'arrêté n° 2006-P-1434 portant agrément VHU n° PR 53 00005 D en date du 23 octobre 2006 modifié.

Laval, le 22 OCT 2020

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur de la citoyenneté,

  
Eric GERV AIS

Copies transmises pour information à :

- Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – unité interdépartementale Anjou-Maine
- M. le maire de Neau
- Mme la sous-préfète de Mayenne.